



WOELFLING LES SARREGUEMINES

Bulletin municipal

2015



Le Wilwinger

Sommaire

•Edito	p.1
•Infos mairie	p.2 à 9
Petit changement au conseil municipal.....	p.2
Réfection du toit de la mairie.....	p.2
Révision du P.O.S. en P.L.U.....	p.4
De lourds investissements de voirie.	p.6 à 8
Hangar SNCF	p.9
Acquisition d'un Vidéo Projecteur Interactif	p. 10
Travaux à venir.....	p. 10
Le Centre de Secours évolue.	p.11
• Commémoration	p.12 à 15
Commémoration Libération de Woelfling-Wiesviller et Bliesbruck.....	p.12-13
• Partenariat	p.14 à 15
Syndicat des eaux de Zetting-Wiesviller-Woelfling	p.14 -15
• Nos habitants	p.16 à 18
Anniversaires	p.16-17
Etat-civil	p.18
• La vie de nos écoles	p.19 à 21
Au primaire	p.19-20
A la maternelle.....	p.21
• Nos patrimoines	p.22
Naturels	p.22
• Nos dynamiques associations	p.23 à 27
Association pour la gestion du FSE.....	p.23-24
Archaeopteryx.....	p.25
U.S. Tennis badminton les 2 Vallées	p.26
Vétérans de Woelfling-Wiesviller	p.27
• Bien vivre ensemble	p.28 à 36
Parcours de citoyenneté.....	p.28 à 29
Rénover son logement.....	p.30 à 31
Siège auto.....	p.32
Bibliothèque	p.33
Déneigement des voies publiques.....	p.34
Groupe D'action locale LEADER.....	p.35-36

Edito



Cher(e)s wilwinger,

En ce début d'année, permettez-moi d'abord de vous présenter à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année 2016. Je vous souhaite d'abord une bonne santé car elle est la condition de la réussite de vos projets. Je vous souhaite aussi de belles rencontres car nous avons tous besoin pour notre équilibre, de la famille, des amis...

Ce nouveau bulletin municipal reprend évidemment les actions réalisées en 2015 et retrace la vie associative, sociale et culturelle riche de notre commune.

En cohérence avec les engagements que nous avons pris, nos projets sont tous entrés en phase de réalisation. La révision du POS en PLU avance doucement, le projet de rénovation de la mairie se finalise, les travaux de voirie furent importants...

Néanmoins, le sujet qui sera au cœur de ce premier semestre sera celui de la constitution de Woelfling et de Wiesviller en Commune Nouvelle. Nous sommes une majorité d'élus de nos deux communes à penser que nous sommes murs aujourd'hui à franchir ce pas décisif de notre rapprochement.

Le paysage institutionnel a beaucoup évolué, les Régions ont fusionné, les intercommunalités sont agrandies à marche forcée, les Départements sont affaiblis, les syndicats intercommunaux vont disparaître. Quelle place pour les communes ? Elles sont menacées incontestablement. Les dotations de l'Etat sont en baisse, les subventions des départements et de la région aussi... Certains parlementaires s'engagent clairement pour la réduction des 36.000 communes de France. Voulons-nous être victime ou anticiper ce mouvement ?

Le nouveau texte de loi sur les Communes Nouvelles, les avantages financiers en dotations de l'Etat, notre histoire commune, nos habitudes au sein du SIVOM, nos écoles regroupées, nos associations presque toutes intercommunales, notre unique paroisse, notre seul cimetière, plaident pour un rapprochement qui permettra le respect de nos identités respectives tout en gagnant en efficacité et assurant une capacité commune d'investissements.

Après un travail d'analyse qui est en cours, nous organiserons des réunions publiques pour expliquer le projet et finalement vous serez amenés à vous déplacer en mairie pour vous exprimer POUR ou CONTRE cette Commune Nouvelle.

Sachons profiter de ce moment pour mettre de côté les vieilles rancœurs, et à nous interroger collectivement sur les enjeux du futur. Il ne s'agit pas de traiter de l'immédiateté, mais bien de préparer nos deux villages aux défis des prochaines décennies.

Bonne lecture

Michaël WEBER
Maire de Woelfling



Petit changement au conseil municipal...

Le 1er juillet 2015, Marie-Laure Stock a décidé de démissionner pour des raisons personnelles. Ayant quitté la commune, elle a considéré ne plus être en mesure de respecter son engagement municipal. Nous la remercions pour son investissement pendant 1 mandat de 6 ans à Bliesbruck et à Woelfling depuis 2008. C'est donc pendant 14 ans que Marie Laure a contribué à la chose publique. Merci à elle.

Au sein des commissions où elle siégeait elle n'a pas été remplacée, sauf au Centre Communal d'Action Sociale où Thierry Wendling a été désigné.



Réfection du toit de la Mairie

Ces deux dernières années un comité de pilotage constitué d'élus, d'usagers et d'habitants de la commune réfléchit au devenir de la Mairie actuelle. Au regard des questions liées à la Commune Nouvelle (voir édito), le projet est pour l'instant en sommeil.

Toutefois, ce comité de pilotage a souhaité parer au plus pressé, à savoir la toiture de la mairie et son clocheton qui montre des signes évidents de fatigue. La charpente qui semble d'origine (1827), le clocheton très dégradé méritent une réfection complète. Pour boucler le plan de financement il a fallu répondre à des critères très stricts notamment de respect de l'aspect historique du bâtiment.

Travaux envisagés

Après des échanges avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et son architecte des Monuments Historiques, ainsi qu'avec la Fondation du Patrimoine, nous avons pu arrêter le projet pour un montant estimé de 61.638,99€. Ce prix comprend la reprise de la charpente, la consolidation et la réfection du clocheton, la rénovation de la cloche et son électrification, l'ensemble de la couverture en tuiles et zinc.

Nous souhaitons aussi réactiver la cloche. Elle date de 1877, et était installée alors que Jean Beck était Maire de Woelfling (1871-1908). La commune n'ayant aucune église, la cloche servait alors de dispositif d'alerte. Elle est conservée depuis puisque lors de l'occupation allemande, les occupants laissaient dans chaque commune au moins une cloche, raison pour laquelle elle est restée dans le clocheton. Nous pourrions l'utiliser pour marquer le début de la journée, la fin de journée et les événements tels les naissances, décès ou mariages...

Pour réaliser ces travaux, nous avons obtenu une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 14.021€. La région Lorraine pouvait aussi participer mais seulement dans le cadre de la Convention qui la lie à la Fondation du Patrimoine. Avec notre volonté exprimée de respecter l'histoire du bâtiment et d'en rénover la toiture à l'identique nous avons pu bénéficier de l'aide de la Région Lorraine pour un montant de 14.021€.



Financement par le mécénat

Parallèlement nous avons ouvert une souscription avec la Fondation du Patrimoine. Le principe de la Fondation c'est d'ouvrir la possibilité pour chacun, habitants ou entreprises, de faire un don affecté à ces travaux de réfection. Ce don donne droit à un reçu fiscal de 66% déductible de vos impôts. Un donateur de 100€ aura un reçu fiscal de 66€ à joindre à sa déclaration d'impôts. Un appel au don a donc été lancé et chacun peut contribuer tout au long de l'année à cette opération. Un recueil des donateurs sera conservé dans les archives municipales. Pour ces mécènes c'est l'occasion de contribuer par l'impôt à un investissement local plutôt que de voir sa contribution fiscale (impôt sur le revenu ou sur les sociétés) sans destination précise.

La charge restante à la commune dépendra donc de la mobilisation des mécènes, mais on peut l'estimer à 15.000 € HT.



Révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Pour se conformer à la loi, nous sommes dans l'obligation de transformer notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci devrait respecter les textes législatifs en vigueur, mais aussi être conforme au Schéma de Cohérence Territorial de Sarreguemines Bitch Sarralbe (SCOT).

Nous avons donc désigné un bureau d'étude pour nous accompagner dans cette démarche. Lors de la séance du 20 février 2015 le conseil municipal a désigné ECOLOR de Fénétrange pour un montant de 28.920€ TTC qui devra nous accompagner jusqu'à la validation du PLU prévue en 2017. Madame Nathalie Gougelin est notre interlocutrice.

En 2015, l'essentiel de nos rencontres ont servi à réaliser un diagnostic. Il fait apparaître quelques grandes lignes :

- Nous avons près de 70 « dents creuses », terrains à bâtir potentiel dans l'enceinte même du village, que les propriétaires ne souhaitent pas vendre pour l'instant ;
- Notre POS prévoyait de nombreux secteurs à ouvrir à l'urbanisation. De très nombreux secteurs ne seront plus dans le périmètre à construire à moyen ou long terme.

Notre population est au 1er janvier 2016 officiellement de 736 habitants. L'objectif dans les 15 ans est d'atteindre 850 habitants, ce qui nécessite finalement peu de surface à ouvrir à l'urbanisation si l'on tient compte des opportunités existantes.

Dans le cadre de ce diagnostic, nous avons aussi réuni les agriculteurs de notre commune afin qu'ils nous fassent part de leur projets d'extensions ou de réorganisation car ceux-ci ont un impact direct sur l'évolution de l'urbanisme.

Au printemps 2016, une première réunion publique faisant état de ce diagnostic et présentant le Plan d'Aménagement de Développement Durable avec les premières orientations se tiendra au Foyer Socio-Educatif. La population de Woelfling sera amené à s'exprimer à cette occasion.



De lourds investissements de voirie

Rue de l'école

L'année 2015 devait débiter par la finalisation de la rue de l'école. Rappelons que c'est lors de la séance du 30 août 2013 que le conseil municipal attribuait les travaux de la rue de l'école à l'entreprise Grébil. Les travaux de structures se réalisèrent au courant de l'automne. Néanmoins pour assurer une meilleure prise des enrobés, nous avons décidé de ne les poser qu'au printemps 2015.



Rappelons le montant final de l'opération (avec avenant) arrêté à 53.414,93€HT. Nous avons obtenu une aide de la CASC au titre de l'arrêt de bus d'un montant de 4.100€ et du fonds de Concours toujours de la CASC de 18.645,25€. La charge restante à la commune sur le HT étant donc de 30.669,68€.

Ces dernières années la commune entretenait des relations tendues avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) en raison

de 3 sujets : le refus de versement d'un fonds de concours pour la réalisation de la voirie définitive au lotissement Klusen, le refus de versement d'une part de l'Impôt sur les éoliennes (plus de 55.000€ de recettes annuelles à la CASC) et le report récurrent de la construction de la piste cyclable entre la Hermeskappel et le village et pour la liaison Schorwald vers Gros Réderching.

Dans une volonté d'apaisement, les adjoints ont organisé en mairie une réunion le 30 mars 2015 avec le Président de la CASC Roland Roth, accompagné de son vice-président, Jean Claude Kratz. Nous avons pu à cette occasion solutionner la question du fond de concours utilisé finalement pour les trottoirs route romaine et à la Hermeskappel, et avons obtenu des garanties et un planning de réalisation de la piste cyclable. Reste la question de l'impôt sur les éoliennes qui n'a pas encore trouvé solution.

Une piste cyclable attendue

Très rapidement les services de la CASC ont finalement lancés les procédures de consultation des entreprises pour la réalisation de la piste cyclable. L'entreprise Eurovia a été retenue pour un montant total qui devrait atteindre 330.000€HT. Dans une première phase de travaux avant l'été, l'entreprise a réalisé la voirie qui relie le Schorwald à la route romaine vers Gros Réderching. Par ailleurs la CASC a décidé de refaire l'ensemble de l'enrobé depuis la rue de la forêt vu son état de vétusté. Enfin, au regard des montants du marché, la CASC a proposé de réaliser l'enrobé vers l'éolienne n°1 (Grindkopf).





Pour ce faire nous avons procédé à un échange de terrains avec Francis Hemmert pour assurer une largeur conventionnelle de la voirie.

Cette liaison permettra demain aux à nos cyclotouristes d'accéder au réseau de pistes cyclables du Pays de Bitche. Des panneaux de signalisation et des barrières ont pour but de rappeler qu'il s'agit d'une piste et non d'une route reliant Woelfling à Gros Réderching. Nous voulons absolument privilégier l'utilisation des piétons et des vélos sur cette voie. Bien entendu les agriculteurs l'utiliseront et nous comptons sur leur sens citoyen pour préserver cette route. Nous comptons aussi sur le même civisme de la part des affouagistes.

A la mi-septembre, l'entreprise réalisa la seconde tranche de cet investissement, à savoir la liaison entre le village et la Hermeskaappel. Il n'est pas nécessaire de rappeler que cet axe est utilisé par de nombreux promeneurs. Or malgré la circulation limitée à 50km/h, la route romaine vers la Hermeskaappel reste dangereuse. Cette piste permettra aux coureurs, aux promeneurs et aux cyclistes de faire la boucle par la Hermeskaappel en toute sécurité. Un aménagement paysager renforce la séparation des voies, et l'accès aux terres agricoles est préservé.

Notre commune voulait ces aménagements depuis longtemps et la bordure sur un côté de la voirie visait justement à anticiper la construction de la piste. Rappelons que les pistes cyclables sont de compétences communautaires, et combien même nous

aurions voulu les réaliser, légalement nous ne pouvions plus le faire.

Des trottoirs à la Hermeskaappel

Pour la commune s'est posée la question de la réalisation des trottoirs à la Hermeskaappel. Le fonds de concours 2008-2014 étant accordé à titre exceptionnel pour une année supplémentaire, le financement de ces travaux devenait possible. De plus, il était dommage d'avoir une piste cyclable sur la route romaine vers la Hermeskaappel pour aboutir finalement sans protections sur un axe encore plus dangereux au regard du nombre de véhicules sur cet axe.

Rapidement la commission des travaux s'est penchée sur cet aménagement. Nous avons décidé donc de réaliser l'enrobé sur l'ensemble de la Hermeskaappel côté pair, de déplacer l'arrêt de bus notamment pour des questions de sécurité et de visibilité, et de ralentir la vitesse à l'aide d'un plateau surélevé au niveau de l'intersection.

Nous avons fait remarquer à la CASC que la piste cyclable n'aboutissait sur rien justifiant ainsi un cofinancement sur les travaux de structure du trottoir en liaison avec la rue de la Chapelle de Wiesviller. Très rapidement notre maître d'œuvre, Nord Est Ingénierie, a lancé les consultations des entreprises. Après négociations nous avons accordé les travaux à l'entreprise Eurovia (qui réalise par ailleurs la piste cyclable) pour un montant de 68.000€HT (abstention des 2 membres d'opposition). Ces travaux se-



ront co-financés par la CASC à l'aide de son forfait de participation pour l'arrêt de bus à hauteur de 4.100€ et 31.000€ de fond de Concours.

Les travaux ont démarré à la mi-octobre. Nous en sommes ravis, tant la sécurité était en question au niveau de la Hermeskaappel. Les riverains, et parents d'élèves, nous ont alertés à multiples reprises sur la nécessité de réaliser ces trottoirs afin de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

Trottoirs Route Romaine

Ces travaux à la Hermeskaappel ont pu se faire notamment au regard des aides obtenues mais rappelons toutefois que le conseil municipal s'était engagé sur la réalisation de la seconde tranche des trottoirs route romaine.

C'est le 07 juin 2013 que le conseil unanime a fait une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du PACTE2. Dans sa séance du 16 septembre 2013 le Département de la Moselle nous accordait une aide de 95.882€ pour la réalisation de cette seconde tranche. Néanmoins il imposait un commencement des travaux avant le 31 décembre 2014. Nous n'avons pas pu respecter cet engagement pour des raisons financières notamment et demandé une prolongation de l'accord de subvention sur 2015. Par courrier du 21 juillet 2015, le Président du Département nous annonçait une réponse positive à cette prolongation de délai.

Parallèlement, la commission des travaux a finalisé le projet, permettant au maître d'œuvre de lancer les consultations. Une négociation rude au regard de la forte concurrence nous a amené à attribuer les travaux à l'entreprise les Fils de Ferdinand Beck lors

de notre séance du 10 juillet 2015 (abstention des 2 membres de l'opposition). Le montant du marché étant arrêté à la somme de 148.000€HT. Ces travaux seront donc financés par le PACTE2 du Département et par le fonds de Concours de la CASC (31.000€).

Les raisons de sécurité justifiant cet investissement ne sont pas aussi lourdes que pour la Hermeskaappel, mais il s'avérait néanmoins nécessaire de réaliser cet investissement. Certains habitants de la Route Romaine, vivent depuis plus de 50 ans sans trottoirs, et il fallait donc rapidement réparer cette injustice.

Avec ces travaux se terminent quasiment l'aménagement de la route romaine. Il restera un tronçon de trottoirs à faire entre la rue des Saules et la rue de l'école.

Cela fait plusieurs années que nous avons investi sur cet axe majeur qui nous a coûté énormément d'argent au regard de sa longueur. Les espaces verts que nous avons installés visent à agrémenter la longue ligne droite et il faudra peut-être demain réfléchir à des éléments de sécurité pour ralentir la circulation sur cet axe.



Hangar SNCF

La fin de la circulation ferroviaire sur la ligne Sarreguemines Bitch, entraîne bien des interrogations sur le devenir des infrastructures de la SNCF. Les éléments de sécurité doivent pour l'instant rester fonctionnels car la ligne est toujours ouverte à la circulation de train, de fret en particulier.

Très rapidement la question s'est posée sur le hangar SNCF, qui se trouve à proximité de la gare. Depuis quelques temps déjà le Réseau Ferré de France (RFF) veut s'en séparer. Mais au regard du lieu d'implantation (loin du village), RFF a évoqué à plusieurs reprises sa démolition.

Or parallèlement, la commune cherche un lieu pour entreposer le matériel accumulé depuis quelques années : matériel utilisé par les ouvriers communaux. Un local qui serait également bien profitable aux différentes associations notamment lors de la fête de la pomme de terre. Or une partie importante de ce matériel est stockée aujourd'hui dans la maison Stern, vouée à démolition dès 2016 et dans la grange Metzger, qui elle fera bientôt l'objet de réaménagement.

La surface intéressante du hangar SNCF, et le manque de place de nos locaux actuels, nous ont donc incité à entamer une négociation avec RFF pour le rachat du bien. Nous avons obtenu une vente au prix estimé par France Domaine arrêté à 6.800€HT, bien en deçà de la proposition de RFF, à quoi se rajoute les frais notariés et la TVA. L'accès au bâtiment est en cours de réalisation, la toiture devra être reprise pour assurer l'étanchéité ainsi que la protection du bâtiment afin de se prémunir des vols.

Lors de la séance du 12 décembre 2014, l'acquisition a été décidée (13 contre 2 oppositions), motivée aussi par le fait que ce bâtiment pourra toujours faire l'objet d'une revente si la commune n'en a plus l'utilité. Nous y voyons un triple intérêt : d'abord la préservation d'un bâtiment sain, ensuite son utilité pour le matériel communal, et enfin la réversibilité de l'investissement le jour où la commune n'en aura plus l'utilité.



Acquisition d'un Vidéo Projecteur Interactif

Notre équipe municipale a toujours eu le souci d'équiper au mieux nos écoles primaires et notamment de permettre l'accès aux nouvelles technologies de l'informatique et de la communication.

La nécessité d'adapter le matériel numérique et de doter les enseignantes d'un nouveau matériel informatique nous a amené à proposer l'acquisition de deux vidéo-projecteurs interactifs (VPI). Nous avons consulté de nombreux utilisateurs et souhaiter répondre aux besoins des enseignantes. Après concertation avec les utilisatrices, l'inspection et notre prestataire, nous avons décidé de doter l'école de 2 ordinateurs portables Mac Book, de 2 VPI, de nouveaux tableaux blancs, des logiciels adaptés et de permettre pour le tout de fonctionner en réseau y compris vers l'imprimante.

Ce matériel permet de faire des exercices interactifs au tableau grâce à un stylet connecté, de revenir sur certains exercices, de préparer certaines leçons à domicile, de voir aussi des documentaires, d'avoir accès à des logiciels en ligne. Cet enseignement est plus ludique, et comme disait Mme Schmitt lors de la démonstration, « là où les élèves considéraient hier le tableau comme une punition, ils sont aujourd'hui volontaires comme pour un jeu. »

Cet investissement fut possible grâce à un montage financier complexe comme décrit ci-dessous.

Coût du matériel :	7.552,61€ TTC
Participation du PADEW (association des parents d'élèves) :	1.000€
Participation de l'amicale des élus (vente de gui) :	750€
Rachat de l'ancien tableau blanc Interactif par la maternelle :	500€
Enveloppe parlementaire du Député Céleste Lett :	2.000€
Participation de la coopérative scolaire :	500€
Total des subventions :	4.750€
Charge restante à la commune :	2.802,61€ TTC

Adopté le 12 juin 2015 à l'unanimité du Conseil Municipal



Travaux à venir

Voici les prochains travaux sur lesquels travaille le conseil municipal :

1° Réfection de la toiture de la Mairie et du clocheton pour un montant estimé de 61.638,99€. Ces travaux seront financés par une subvention de la Région Lorraine à hauteur de 14.021€, par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) attribuée par le Sous-Préfet à hauteur de 14.021€. Une participation de la Fondation du Patrimoine se fera en fonction de la mobilisation de la population.

2° Nous procéderons aussi à la démolition de la maison Stern et de la bergerie Metzger. Nous devrions pouvoir présenter un projet définitif pour la nouvelle mairie au début de l'année 2016.

3° Les prochains travaux de voirie à venir seront la réfection de l'enrobé de la voirie Rue Montchaude et rue de la forêt (portion la plus ancienne), puis l'impasse du Sacré-Cœur pour sa voirie définitive.

Le Centre de secours évolue...

La commune de Woelfling a historiquement un corps de Sapeurs Pompiers volontaires très actif. Commander pendant de très longues années par le Capitaine André Millot, il a été repris par le Sergent-Chef Grégory Denis. Dans ses années florissantes ce corps comptait une vingtaine de membres actifs, nécessitant même la construction d'une nouvelle caserne en 1998.

Mais la départementalisation lancée à la fin des années 90, le besoin croissant de former les pompiers, les contraintes liées à la formation, et la mobilité de nos plus jeunes a considérablement affaiblit le corps ces dernières années.

En particulier, la formation de 4 ans des Jeunes Sapeurs Pompiers n'était plus possible à Woelfling, ceux-ci se sont donc formés à Wiesviller, créant ainsi des liens, une ambiance, une efficacité et une complémentarité qui rend difficile le maintien de 2 corps sur nos communes. A l'issue de ces formations diviser ces jeunes artificiellement devient absurde.

Malgré tout, nos vaillants pompiers, réduits à 4 pompiers actifs n'ont jamais défailli. Grégory Denis, Sophie Pissonnier, Alexis Denis et Quentin Kremer sont toujours sortis lorsqu'ils étaient attendus pour porter secours. Ils ont d'autant plus de mérite que 3 de ces pompiers volontaires, certes originaires de Woelfling sont domiciliés à Wiesviller.

Pour gagner néanmoins en efficacité, permettre de garder les nouvelles recrues et rationaliser l'organisation des secours, nous avons entamé des discussions à l'automne 2015 pour fusionner les centres de secours de Wiesviller et de Woelfling. Après plusieurs réunions de travail, une rencontre le 25 novembre avec le Lieutenant-Colonel Friedrich, directeur adjoint du SDIS de la Moselle, le principe d'une fusion a été actée. Par délibération du 14 décembre par 11 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal a décidé la dissolution du centre de secours de Woelfling. Un arrêté du Président du Conseil général de la Moselle doit finaliser la dissolution dans les prochains jours.

Concrètement, nos 4 sapeurs-pompiers vont intégrer le Centre de Wiesviller. La dotation de matériel venant du SDIS sera réorganiser et adapter au nouveau centre qui comptera une vingtaine de pompiers grâce aux jeunes qui intégreront le Centre dans les prochains mois. Le casernement de Woelfling rejoindra la caserne de Wiesviller située à l'arrière du cimetière. Le matériel qui était antérieurement à la commune ou à l'amicale est restitué. Les locaux de la caserne de Woelfling seront essentiellement affectés à l'amicale des Sapeurs Pompiers de Woelfling qui continuera d'exister selon des modalités qui restent à définir. Le garage sera sans doute utilisé en partie par la commune.

Dans votre quotidien cela n'aura aucun impact, le centre de secours de Wiesviller Woelfling interviendra sur nos deux communes. Nos 4 pompiers continueront à intervenir à Woelfling, aidé parfois par ceux de Wiesviller et inversement.

L'occasion aussi de rappeler qu'en cas de besoin le mieux est d'appeler toujours le 18 plutôt que d'actionner manuellement la sirène. La centrale d'appel contacte en instantané les pompiers volontaires, avec un énorme gain de temps et une précision dans l'information qui permet une intervention plus efficace.



Commémoration

Commémoration Libération de Woelfling, Wiesviller et Bliesbruck

L'évènement marquant de l'année 2015 fut la Commémoration de la Libération de nos communes. Ce fut une manifestation chargée d'émotion qui s'est déroulée pendant une semaine complète du 7 au 15 mars 2015.

Des moments intenses à se souvenir devant les Monuments aux Morts des trois communes respectives. Les enfants de nos écoles ont rehaussé ces moments de partage en lisant quelques messages et en retraçant le parcours des victimes.

Le mercredi 11 mars 2015, les anciens de Wiesviller, de Woelfling et de Bliesbruck se sont retrouvés au foyer socio éducatif de Woelfling, pour y partager leurs souvenirs. Chacun a pu ressentir la douleur du vécu de ces témoins oculaires, alors que 70 ans nous séparaient des évènements en question.

Enfin le samedi 14 mars, ce fut le point d'orgue avec l'inauguration de la magnifique stèle installée au cœur du champ de bataille suivie du 15 mars par un défilé militaire d'époque.

Durant toute cette semaine de Commémoration une exposition particulièrement précise retraça le déroulé de l'opération Nordwind sur nos trois communes. Les enfants de nos écoles ont pu comprendre ces pages douloureuses de notre histoire grâce aux explications de nos historiens locaux.

Ce moment chargé d'émotions fut possible grâce aux nombreux bénévoles qui y ont contribué. Remercions donc Antoine Lenhard, adjoint et coordinateur de l'opération, Alain Behr, Etienne Tousch, Bernard Zins et Francis Freyermuth nos historiens locaux, Raymond Rausch et Jean Claude Moulay pour le protocole militaire, Emile Neu et Olivier Weissend les photographes, les élus des trois communes, les bénévoles des associations qui tous ont permis la réussite de cette belle semaine. Une pensée aussi pour les nombreux portes drapeaux, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bitche et le club philatélique du Pays de Bitche qui ont participé à divers titres.

Suite à cette commémoration il a été décidé de constituer une association d'histoire locale « Archaeopteryx » qui envisage notamment la publication d'un ouvrage retraçant la période de décembre 1944 à mars 1945 de l'opération Nordwind.

Le reste se passe d'explications, les photos ci après permettent de retracer l'ambiance de ces quelques belles journées de partage. Vous pourrez aussi consulter l'ensemble de l'album photo sur internet grâce au lien suivant

<http://fr.calameo.com/read/0018552405c24fd53a6d0>





Syndicat des Eaux de Zetting-Wiesviller-Woelfling

Jeudi 24 octobre 2015 à 8 heures du matin, l'opération délicate du remplacement de la pompe de forage immergée a débuté.

Installée depuis février 2002, la pompe de forage a fonctionné pendant plus de 13 années pour une durée quotidienne de 13 heures. Dans le cadre d'une maintenance préventive et pour éviter toute rupture en alimentation d'eau potable, l'opération a été programmée avec les différentes étapes illustrées par les photos ci-dessous.

La pompe immergée est installée, à quelques mètres de la station, à une profondeur de plus de 36 mètres, au sein d'un forage de 250 mètres de profond dans le grès Vosgien. Pour atteindre une telle profondeur, il est nécessaire de traverser les argiles imperméables du Muchelkak Moyen qui constitue une protection efficace de la ressource.

L'aquifère, capté à partir de 195 mètres, est capable de fournir de très importantes quantités d'eau couvrant les besoins annuels approchant les 180 000 m³.

Vous trouverez ci-dessous les différentes phases du démontage et du remontage de la tige de 36 mètres au bout de laquelle est fixée la pompe immergée.



Le démontage et l'extraction de la tige, puis la séparation et le démontage de la première partie.

L'opération, certes délicate et minutieuse s'est bien terminée avec l'aide d'une grue adaptée et l'intervention de l'équipe de Véolia.



Dépose à terre de la première partie puis extraction des deux autres parties. Le montage de la nouvelle la pompe avant de la redescendre à 36 mètres.

Installée pour fonctionner un minimum de dix ans et sous la surveillance du fontainier Christian Huth, elle alimentera sans relâche, les réservoirs de Zetting et de Wiesviller-Woefling avec un débit horaire de l'ordre de 46 m³ via la bache de reprise de la station de pompage.



Toute l'équipe d'intervention, avant la descente de la nouvelle pompe au fonds du forage et la mise en service.
Le Président : Fabien STENGER



Anniversaires



GAUER Jean - 19 septembre (91 ans) Doyen



LUTZ Marie née OBRY - 13 février (91 ans)



KLAVUN Lucie née KELLER - 11 avril (93 ans)



MAYER Catherine née BLENERT - 18 avril (101 ans) Doyenne



LETT Anne née SCHMITT - 06 août (94 ans)



ZAHM Louise née SCHMITT - 17 septembre (97 ans)

Anniversaires



KRANZ Marie- 9 mai (94 ans)



HEYMANN Marie-Madeleine née SCHMITT - 16 octobre (92 ans)

Mais aussi

KOBLER Marie née SCHWARTZ	04 janvier (85 ans)
GAUER Madeleine née HEYMANN	1er février (89 ans)
HEYMANN Jean-Baptiste	06 mars (88 ans)
SIEBERT Marie Madeleine née HUPPERT	14 mars (80 ans)
KENNEL Marie-Thérèse née GROSS	24 avril (81 ans)
ARBRUN Jeanne née RUMPLER	13 mai (87 ans)
GRAUSEM Ernest	18 mai (88 ans)
SIEBERT Joseph Bernard	05 juin (81 ans)
KIRCH Ernest	18 juillet (82 ans)
SCHWARTZ Rémy	07 août (80 ans)
SINGER Anne née CONRAD	25 août (87 ans)
BRUCKMANN Ernest	04 octobre (88 ans)
FREYERMUTH Marie née FEGEL	12 octobre (82 ans)
LETT Marie-Madeleine née MULLER	25 octobre (81 ans)
SCHMITT Jean-Pierre Ervin	05 novembre (83 ans)
WEBER Suzanne née MULLER	05 novembre (80 ans)
LETT Achille	10 novembre (82 ans)
KIRCH Geneviève née KARMANN	23 novembre (81 ans)
WEBER Raymond	10 décembre (83 ans)



Mos habitants...

Etat-civil

Naissances

✿ DANNENMULLER Louane	11 juin 2015
✿ SCHEIDLER ABOUT Flora	04 août 2015
✿ HENRY Jules	09 août 2015
✿ MEYER Clémence	07 septembre 2015
✿ GROSS FODE Elena	25 septembre 2015



Décès

✦ HEYMANN née SCHMITT Marie-Louise	09 juin 2015 (79 ans)
✦ KRANTZ née BECKER Marie-Emilie	29 octobre 2015 (94 ans)



Nouveaux arrivants déclarés

Mme MUNSCH Barbara et M. SEIDELMANN Benoît	2 Rue de la 44e Division US
M. SCHWARTZ Martial	73 Rue Principale
Famille DANNENMULLER Michaël / PEAUD Angélique	1 Rue de la 44e Division US
M. PREUGSCHAT François	12 Route Romaine
Mme ENDLICH Daniela et M. ENGELHARDT Cédric	4 Route Romaine - Appartement B
Famille ESCHENBRENNER Yannick	61 Route Romaine
Mme KREMER Julie	26 Rue Principale - Appartement A
Famille MARCHAL Sébastien	5 Route Romaine
GROSS Aurélie et FRAISSE Jérôme	2 Rue Allmend
BARTHELEMY Magali et BOEHLER Laurent	14 Impasse du Sacré-Cœur



La vie de nos écoles



Au primaire



Olympiades - Repos du guerrier bien mérité



Atelier aux olympiades



Exercice d'évacuation des pompiers



Visite expo 70ème anniversaire de la Libération



Lauréats du concours d'orthographe



Lauréats du concours de dessin du Crédit Mutuel





Petit déjeuner allemand des CP



Petit déjeuner allemand des CE



Sortie de fin d'année CIAV Meisenthal



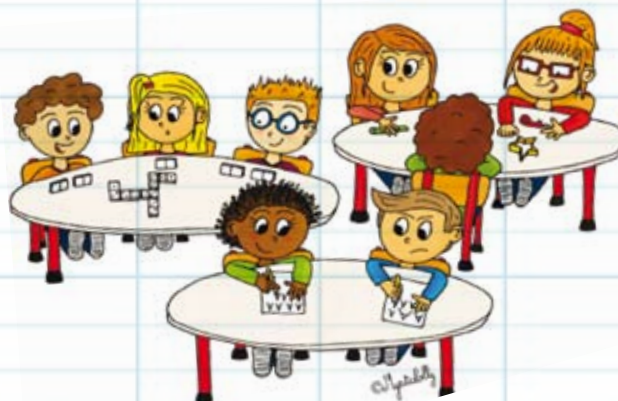
Visite du centre de tri Saintes Fontaines



Ecole primaire de Wiesviller - Eclipse solaire - 20-03-2015



Distribution des Schultütte - Juillet 2015



A la maternelle



Fête de carnaval - Février 2015



Sortie au Parc de Sainte Croix - Mai 2015



Venue des pompiers



Nos patrimoines naturels

Les Habitats Naturels à Wiesviller-Woelfling

Un milieu naturel est qualifié d'«habitat» lorsqu'il sert de lieu de vie pour des espèces animales. Un habitat comporte des aires de repos, des zones d'alimentation, et des sites pour se reproduire et élever les jeunes. Certaines espèces sont éclectiques et s'adaptent facilement à différents milieux, comme les hirondelles qui ont su remplacer les falaises naturelles où elles construisaient leurs nids par les murs des maisons. D'autres espèces sont plus attachées à leur milieu originel, et finissent par disparaître si leur habitat naturel est détruit ou dégradé.

La structure d'un habitat naturel va dépendre de la nature du sol (calcaire, argileux, sableux), de la température (chaud ou frais), de l'humidité (sec ou humide), et du couvert végétal (prairie, forêt, désert). En fonction de la taille et des besoins de chaque espèce, son habitat va être très spacieux et s'étendre sur plusieurs kilomètres, comme c'est le cas pour des grands oiseaux ou mammifères, ou alors très réduit et se limiter à quelques mètres pour certains insectes.

Parmi les habitats naturels que l'on trouve à Wiesviller-Woelfling on peut citer la «Forêt de feuillus», «hêtraie» ou «chênaie» qu'on appelle ainsi car les principaux arbres qu'on y trouve sont les hêtres et les chênes. Ce milieu représente l'habitat naturel d'un très grand nombre d'oiseaux, mammifères, insectes. En dehors de la forêt, des «Prairies calcicoles» - car sur terrains calcaires - sont retrouvées sur les prés de fauche, c'est à dire des zones non cultivées et non pâturées. Ces prairies calcicoles sont composées de diverses graminées et plantes à fleurs et servent d'habitat naturel à de nombreux papillons et insectes pollinisateurs. Enfin, des habitats humides, telles que les «Roselières» sont présentes autour de certains étangs et accueillent des espèces qui sont liés à l'eau, comme les libellules, grenouilles, canards...

La préservation des habitats naturels est vitale pour de nombreuses espèces animales et végétales. L'assèchement des zones humides, la pollution de l'eau, l'utilisation intensive des milieux agricoles ou la disparition des haies, ont d'ors et déjà causé une chute des effectifs de certaines espèces. Ces milieux naturels jouent aussi des rôles de régulateurs écologiques, notamment en filtrant la pollution, en produisant de l'oxygène ou en absorbant l'eau lors de pluies abondantes, ils participent donc à améliorer la qualité de l'environnement dans lequel nous vivons.



Forêt de feuillus



Prairie calcicole

Nos dynamiques associations

Association pour la gestion du F.S.E.

L'association de gestion du Foyer Socio Educatif de Woelfling continue à faire les investissements qui doivent permettre de garder notre salle attractive.

Ainsi, le FSE a pu investir dans du nouveau mobilier chaises et tables, plus solides que les précédentes et fabriqués par une entreprise familiale française de surcroît. Le coût de cet investissement est de 12.874,03€ pour la salle et de 3.437,35 pour le petit Foyer.

Par ailleurs, la cuisine structurellement trop petite a nécessité une réorganisation. Depuis quelques années le four montrait des signes de fatigue, le lave-vaisselle n'était plus adapté aux besoins et l'organisation de la cuisine ne permettait pas une totale fonctionnalité.

C'est pour cette raison que le comité du FSE a décidé une refonte complète de la cuisine avec acquisition de matériel, d'un nouveau lave-vaisselle et d'un four. L'ensemble de cette opération correspondant à un investissement de 20.546,08€.

Merci aux bénévoles qui ont participé aux travaux de préparations de la cuisine pour permettre l'installation du nouveau matériel et de faire ainsi de substantielles économies

Notons toutefois l'obtention d'une subvention du Département de la Moselle d'un montant de 14.740€.

Vous pouvez retrouver tous nos tarifs pour les locations sur <http://www.woelfling.fr/> dans la rubrique FSE. Le comité se satisfait particulièrement du taux d'occupation du petit foyer qui peut accueillir jusqu'à 35 personnes. C'est aussi un lieu de convivialité apprécié et qui est mis gratuitement à disposition aux associations du village

Le FSE et les associations à tour de rôle y organisent un rendez-vous mensuel pour permettre un moment de rencontre convivial ouvert à tous.



Enfin, la commune a confié au FSE la gestion de l'aire de détente à l'entrée du Schorwald. Les bénévoles s'y sont donc retrouvés au cours du printemps pour améliorer l'aire à grillade avec la pose de dalles récupérées lors de la mise en accessibilité de l'arrière du FSE. Un grand merci aussi à Denis Kobler et aux ouvriers Dominique et Gilbert qui ont fait des travaux d'assèchement de ce terrain pour le rendre plus praticable tout au long de l'année.

Planning d'occupation de la salle

Mois	Date	Salle	Manifestation	Association
Janvier	6-7		Ramassage des sapins non floqués	Amicale des Pompiers
	10	Aire de détente	Marche et brûlage des sapins	Amicale des Pompiers
	17	Petit foyer	Dimanche apéritif	Gymfit
	23	Dépôt incendie	Assemblée générale	Amicale des pompiers
	29	Petit foyer	Assemblée générale	FSE
	31	Petit foyer	Assemblée générale	Licère club
Février	13	Dépôt incendie	Soirée harengs	Amicale des pompiers
	21	Petit foyer	Dimanche apéritif	PADEW
	28	Aire de détente	Speckfest	ESL Vétérans
Mars	12	FSE	Bal de la libération	Amicales des Elus
	20	FSE	Assemblée générale	Arboriculteurs
Avril	01	Petit foyer	Matinée d'éveil (confirmé)	RPAM
	03	Petit foyer	Dimanche apéritif	Amicale des Elus
	22	Petit foyer	Assemblée générale	Gymfit
	24	Petit foyer	Dimanche apéritif	Amicale des pompiers
Mai	05	Aire de détente	Marche	Amicale des pompiers
	29	Petit foyer	Dimanche apéritif	Gymfit
Juin	3-5	FSE	Exposition photos	Archaeopteryx
	10	Petit foyer	Retransmission Euro de foot	US Tennis
	15	Petit foyer	Retransmission Euro de foot	US Tennis
	18	Dépôt d'incendie	Soirée Années 80	Amicale des pompiers
	19	Petit foyer	Retransmission Euro de foot	US Tennis
Juillet	10	Petit foyer	Retransmission finale Euro de foot avec apéritif	US Tennis
Septembre	11	Centre village	Fête de la pomme de terre	
Octobre	02	FSE	Fête des arboriculteurs	Arboriculteurs
	16	Petit foyer	Dimanche apéritif	Amicale des pompiers
Novembre	11	FSE	Commémoration 11 novembre	Commune
	18	Petit foyer	Soirée Beaujolais	US Tennis
	26		Fête de l'Avent	FSE
Décembre	03	FSE	Fête de la Sainte-Barbe	Amicale des pompiers
	11	Petit foyer	Dimanche apéritif	Licère club
	18	FSE	Fête des anciens	Commune



Archaeopteryx



Suite au succès de la commémoration du 70ème Anniversaire de la Libération en mars 2015, et vu l'intérêt grandissant pour l'histoire locale, des personnes de tous horizons se sont réunies au Foyer Socio-Educatif de Woelfling. Chacun a pu souligner l'importance de nos patrimoines, trop souvent méconnus. Patrimoines historiques bien entendu, vu l'ancienneté de nos communes (12ème siècle), par les traces romaines que l'on trouve mais aussi l'abondant patrimoine religieux qui reste un marqueur de notre communauté villageoise.

De plus, nous avons un patrimoine naturel riche et méconnu, nous avons la chance d'avoir encore une forêt importante, des vergers nombreux certes vieillissant et qui accueillent de nombreuses espèces d'arbres fruitiers rares et rustiques.

Les personnes présentes ont donc décidé de créer une association qui aura pour vocation de faire de la recherche «en amateur», permettant de nous expliquer l'origine de nos richesses patrimoniales, à l'occasion de diverses manifestations, d'expositions, de conférences, ou de publications.

Archaeopteryx, du nom d'un oiseau préhistorique, veut explorer ces richesses sur Wiesviller, Woelfling et la Hermeskaappel. Touchées par l'enthousiasme de l'assistance, les municipalités représentées par Dominique Gauer, adjointe de Wiesviller et Michael Weber, Maire de Woelfling, se sont engagés à soutenir l'association. Le comité s'est immédiatement constitué de la manière suivante : président Dimitri Mathiot, Vice-Présidente (spécialité nature) Christelle Scheid, vice-président (spécialité histoire) Alain Behr, trésorier Mathieu Schallhammer, secrétaire Michaël Weber, assesseurs Dominique Gauer, Etienne Tousch et Francis Freyermuth.

Vous pouvez joindre le Président, Dimitri Mathiot par mail **dimitri.mathiot@neuf.fr** ou au **06.84.18.44.05**, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



U.S. Tennis et Badminton les Deux Vallées



Pour une pratique sportive et conviviale du Tennis

L'US tennis est un club intercommunal présent dans les quatre communes de WOELFLING, WIESVILLER, BLIESBRUCK et BLIES-EBERSING.

Notre objectif est de vous faire découvrir le tennis, peu importe votre âge, et dans la plus grande convivialité. Vous êtes accompagnés par des éducateurs motivés et reconnus, progressez dans une ambiance conviviale. Un court extérieur à Woelfling et un court couvert à Blies Ebersing permettent de jouer par tous les temps.

Adulte, junior ou enfant peuvent obtenir rapidement des résultats convaincants, pour pratiquer le tennis en loisirs ou même en compétitions.

Vous pouvez également pratiquer le badminton loisirs avec un équipement disponible les Jeudi en soirée à Wiesviller.

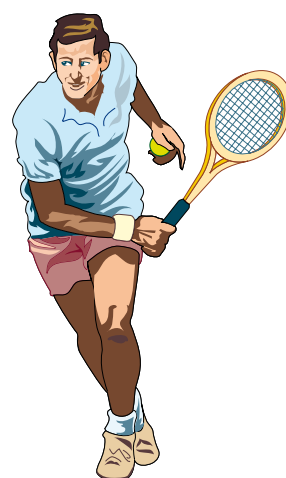
L'accent est mis à la fois sur la formation et l'encadrement des enfants avec trois sessions enfants le mercredi Après Midi. Mais aussi la pratique loisir et l'accès à la compétition pour les adultes qui le désirent avec un groupe de féminines et deux groupes Hommes.

Les adhésions en cours de saison et des formules « été » sont possibles.

Dans la bonne humeur, venez nombreux nous rejoindre.

Manifestations prévues:

- Juillet 2016 : feux artifice (Wiesviller)
- Juillet 2016 : Tennis en famille (Woelfling-Les-Sarreguemines)
- Eté 2016 tournoi de tennis interne.
- Septembre 2016 : Fête de la pomme de terre (Woelfling-Les-Sarreguemines)
- Novembre 2016 Beaujolais Nouveau (Woelfling-les-Sarreguemines)
- Décembre 2016 : Goûter de Saint Nicolas (Wiesviller)



Contact :

Luc Potier
Président

06 73 70 58 59

Mail : ustb2v@gmail.com

Internet : <http://www.club.fft.fr/ustb2vallees>



Vétérans de Woelfling-Wiesviller

Création du Club en 1980.

Depuis cette date le club a fonctionné pendant 35 ans sans interruption.

Le comité actuel se compose :

Président : HEIB Edouard
Vice Président : BITTERHOLF Denis
Trésorier : LUDWIG Jacques
Secrétaire : HUM Jérôme
Secrétaire adj. : HAQUE Armand
Trésorier adj. : WAGNER Yanick
Assesseur : MULLER Gilles



Depuis 2012, la direction sportive a été confiée à JANZAM Dominique, qui a su insuffler une nouvelle dynamique, autant dans le domaine sportif que pour l'ambiance générale au sein du club. Les résultats sportifs actuels sont très positifs :

23 rencontres disputées, soit 14 victoires, 4 matchs nuls, 5 défaites.

Pour l'année 2016,

25 rencontres sont programmées et seront disputées sur le terrain de Woelfling, actuel siège du club.

Les personnes intéressées par notre association sont les bienvenues.



LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 ÉTAPES OBLIGATOIRES

↑ **ÉTAPE 1** L'enseignement de défense (classes de 3^{ème} et 1^{ère}).

↑ **ÉTAPE 2** Le recensement à 16 ans en mairie ou en ligne pour certaines communes (www.mon.service-public.fr).

↑ **ÉTAPE 3** La JDC (Journée de défense et citoyenneté), avant 18 ans.

↑ **Ce parcours est obligatoire** pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP, BEP, etc.).



JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

www.defense.gouv.fr/jdc

QR code and logos for the Ministry of Defense and the French Republic.

ÉTAPE 1

L'ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

↑ **Où ?** Au collège et lycée.

↑ **Quand ?** Dans les classes de 3^{ème} et de 1^{ère}.

↑ **Pourquoi ?** Pour mieux comprendre les valeurs qui fondent la République et sensibiliser les élèves à leur devoir de défense. Il est inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences.



JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

www.defense.gouv.fr/jdc

QR code and logos for the Ministry of Defense and the French Republic.

ÉTAPE 2

LE RECENSEMENT

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ?

Pour vous enregistrer et déclencher votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

L'attestation est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**



www.defense.gouv.fr/jdc



RECTORAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE PARIS



ÉTAPE 3

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Qui ? Tous les jeunes français, filles et garçons.

Où ? Dans une enceinte militaire ou civile proche de votre domicile.

Quand ? Avant 18 ans.

Quoi ? Une journée de sensibilisation aux enjeux de la défense et de la sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la défense, un test de détection des difficultés de lecture.



**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**



www.defense.gouv.fr/jdc



RECTORAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE PARIS



Rénover son logement : des conseils et des informations près de chez vous

Pourquoi s'informer avant de s'engager ?

Parce que c'est moins coûteux. Consciente des enjeux de la rénovation thermique pour les propriétaires d'un logement situés sur le territoire, **xxxxx (nom de la commune) via le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines** met à votre disposition **gratuitement** un Conseiller de l'Espace Info Energie Moselle Est (EIE).

Il déterminera les postes prioritaires d'économies d'énergie de votre logement tout en obtenant un confort maximal et un habitat performant. Il vous conseillera sur les aspects techniques de la rénovation.

Vous aborderez avec lui les différents systèmes de production de chaleur, les caractéristiques des isolants, la ventilation, les Réglementations Thermiques et les labels, les dispositifs d'aides fiscales et de financement...

Il connaît les matériaux accessibles sur le marché et vous orientera en toute objectivité vers les organismes, bureaux d'étude ou entreprises compétentes.

Il vous aidera à comprendre l'étude thermique que vous réaliserez avant d'engager les travaux.

Ses conseils sont précieux car ils sont neutres et objectifs.

Contact : Stéphane BOLANTIN, Conseiller INFO ÉNERGIE Moselle Est : moselleest@eie-lorraine.fr

03 87 13 13 71

Il vous aidera à faire le tri parmi les aides financières et fiscales existantes et expliquera celles auxquelles vous pourriez prétendre

LE CREDIT D'IMPOT TRANSITION ENERGETIQUE (CITE)

Est un avantage fiscal accordé aux propriétaires occupants, locataires et occupants à titre gratuit d'un logement achevé depuis plus de 2 ans. Il concerne les travaux d'isolation thermique des parois vitrées, des parois opaques, des portes d'entrée ou volets isolant, chaudière ou équipements de production d'eau chaude... qui devront être effectués par une entreprise avant le 31/12/2016 et titulaire de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) spécifique aux travaux qu'elle réalise. Pour les occupants, le montant global des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt ne peut excéder, au titre d'une période de 5 années consécutives comprises dans la période du 01/01/2005 au 31/12/2016, la somme de 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple marié (ou lié par un PACS soumis à imposition commune) + 400 €/personne à charge. De 30%, il est cumulable avec l'éco-prêt 0% si le revenu fiscal de l'année n-2 est inférieur à 25 000 € pour une personne seule, 35 000 € pour un couple, + 7500 € par personne à charge. Attention, des critères techniques doivent être strictement respectés...

L'ÉCO-PRET A 0%

Les propriétaires de leur résidence principale achevée avant le 1er/01/1990 en métropole peuvent bénéficier d'un Éco-prêt 0% destiné à financer des travaux de rénovation énergétique jusqu'au 31/12/2018 accordé par les établissements de crédit.

Plafonné à 30 000 €, l'Éco-prêt est accordé sans condition de ressources. Il bénéficie aussi à un syndicat des copropriétaires.

Pour bénéficier de l'Éco-PTZ, le maître de l'ouvrage devait jusqu'à présent soit réaliser un bouquet de travaux combinant au moins deux catégories de travaux, soit réaliser des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale pour le logement considéré dans sa globalité. Pour les offres de prêt émises à compter du 1er/01/2016, son





bénéfice est étendu aux ménages qui réalisent des travaux d'amélioration de la performance énergétique ayant ouvert droit à une aide accordée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Dans ce cas le ménage est exonéré du respect de la condition d'ancienneté. En effet, alors que l'Éco-PTZ est en principe réservé à la rénovation énergétique de logements achevés avant le 1er/01/1990 en métropole, les aides ANAH sont octroyées dès lors que les logements ont plus de 15 ans.

De plus, à compter du 1er/1/2016 et jusqu'au 31/12/2018, les bénéficiaires d'un premier Éco-PTZ, peuvent bénéficier d'un Éco-PTZ complémentaire...

LE PRET A 0% OU « PTZ »

L'acquéreur d'une résidence principale dont les revenus ne dépassent pas un plafond variable en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement et de sa localisation peut bénéficier d'un PTZ pour acquérir et améliorer un logement ancien, à condition que le montant des travaux d'amélioration représente au moins 25 % du coût total de l'opération ...

LES AIDES DE L'ANAH

L'ANAH octroie une subvention aux propriétaires occupants réalisant des travaux d'économies d'énergie (25% de gain énergétique). Pour en bénéficier, des plafonds de ressources doivent être respectés.

Le montant de l'aide de l'ANAH est de 35% pour les ménages aux ressources modestes et de 50% pour les ménages très modestes, du montant hors taxe des travaux plafonnés à 20 000 €.

Une aide complémentaire est possible dans le cadre du programme «Habiter Mieux» de 10 % du montant des travaux subventionnés, dans la limite de 2 000 € pour les ménages « très modestes » et 1 600 € pour les « modestes ».

Un abondement est également possible par certaines collectivités.

LE CONTRAT CLIMAT ENERGIE

Le Conseil Régional reconduit le Contrat Climat Energie, un dispositif d'aides financières aux particuliers qui souhaitent engager une rénovation énergétique basse consommation (BBC) et bénéficier d'un accompagnement effectué par le Conseiller Info Énergie (CIE) de votre Espace Info Énergie...

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DITS CEE

Les CEE représentent l'obligation des fournisseurs d'énergies et de carburants automobiles de faire des économies d'énergie. Les fournisseurs proposent des aides financières sous forme de prêt, subvention, bon d'achat pour réaliser des travaux d'économies d'énergie (isolation, chauffage,...). Il suffit de contacter un opérateur énergétique avant la signature des devis pour constituer un dossier. Attention, l'entreprise devra disposer du Label « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

Pour connaître dans le détail ces aides, n'hésitez pas à consulter l'EIE de votre territoire.



En voiture aussi, les parents sont responsables de leurs enfants.

Il est indispensable que votre enfant prenne l'habitude de voyager attaché. Ceci dès son plus jeune âge et quelle que soit la distance à parcourir. En effet, pour leur sécurité, tous les enfants de moins de 10 ans doivent être attachés dans un dispositif spécifique de retenue lors de leurs déplacements en voiture. Trop d'enfants sont encore mal attachés ou installés dans un dispositif inadapté. Le port de la ceinture est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules. Vous êtes responsable de tous les passagers mineurs que vous transportez et passible d'une amende de 135 € pour chaque passager de moins de 18 ans non attaché.

EXCEPTIONS ET DÉROGATIONS

Dans certains cas, l'utilisation d'un système homologué de retenue pour enfants n'est pas obligatoire.

- Notamment :
- dans les taxis ou les véhicules de transport en commun ;
 - lorsque la morphologie de l'enfant est adaptée au port de la ceinture de sécurité.

La présence d'un enfant à l'avant est autorisée lorsque le véhicule ne dispose pas de banquette arrière ou si celle-ci est déjà occupée par des enfants de moins de 10 ans, ou encore si le siège arrière n'est pas équipé de ceinture de sécurité.

En savoir plus ?

www.securite routi ere .gouv .fr



Département de la Sécurité et à la circulation routière
Place des Droits - Tour Pascal B - 92055 LA DEFENSE CEDEX

LE SIÈGE AUTO VEILLEZ À LA SÉCURITÉ DES ENFANTS EN VOITURE



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



UN SYSTÈME DE RETENUE OBLIGATOIRE DE 0 À 10 ANS

Un enfant de moins de 10 ans doit obligatoirement voyager dans un siège adapté à son âge, à son poids et à sa morphologie.

Le Code de la route rend obligatoire le port de la ceinture de sécurité homologuée pour tout conducteur ou passager d'un véhicule à moteur, à l'avant comme à l'arrière.

- Chaque siège ne peut être occupé que par une seule personne.
- Le conducteur doit s'assurer que tout enfant de moins de 10 ans dispose d'un système de retenue adapté à sa morphologie et à son poids.
- Il est interdit de transporter un enfant de moins de 10 ans aux places avant de tous les véhicules, sauf s'il est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage ou s'il y a impossibilité de procéder autrement.
- Le non-respect de la loi peut être sanctionné par une contravention de quatrième classe.

AU MOINS 1/4 DES ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS TUÉS SUR LA ROUTE EN TANT QUE PASSAGER N'ÉTAIENT PAS ATTACHÉS.



CINQ GROUPES DE DISPOSITIFS DE RETENUE

La norme européenne distingue cinq groupes correspondant au poids de l'enfant. Un siège peut être homologué pour plusieurs groupes.

Groupe 0 : de la naissance à 10 kg

Installé dans un siège placé dos à la route, à l'avant ou à l'arrière de la voiture, l'enfant bénéficie d'une protection maximale en cas de choc frontal.

Les nourrissons peuvent être installés dans un lit nacelle, disposé parallèlement au dossier de la banquette arrière et fixé par des sangles aux points d'ancrage des ceintures de sécurité.

Groupe 0+ : de la naissance à 13 kg

Version surdimensionnée du précédent, ce siège permet de transporter l'enfant dos à la route, dans une position semi-allongée. Il doit être installé dans les mêmes conditions que le siège du groupe 0.

Groupe 1 : de 9 à 18 kg

L'enfant se tient bien assis et peut résister aux forces qui le propulsent vers l'avant lors d'un freinage. Il peut être installé dans un siège doté d'un harnais (siège-baquet) ou dans un siège avec tablette de protection (siège à réceptacle) susceptible de se fixer aux deux points d'ancrage de la ceinture médiane.

À 60 KM/H, EN CAS DE COLLISION, L'ENFANT NON ATTACHÉ ENCOURT LES MÊMES RISQUES QUE S'IL TOMBAIT DU QUATRIÈME ÉTAGE.



Groupe 2 (15 à 25 kg) et groupe 3 (22 à 36 kg)

La taille et la corpulence de l'enfant imposent de l'installer dans un siège ou sur un coussin rehausseur. Il y restera jusqu'à ses 10 ans.

HOMOLOGATION OBLIGATOIRE

Les lits nacelles, sièges et rehausseurs doivent obligatoirement posséder un visa d'homologation certifiant qu'ils répondent aux normes européennes.

Une étiquette atteste que le fabricant a bien obtenu cette homologation. Cette étiquette comporte plusieurs indications :

- la mention « UNIVERSEL » indique que le produit convient à tous les véhicules ;
- figure ensuite la gamme de poids des enfants à laquelle est destiné le dispositif (exemple : 9 à 26 kg) ;
- la lettre E, entourée d'un cercle, signifie que le matériel est conforme à la norme européenne. Le nombre qui suit ce marquage correspond au pays qui a délivré l'homologation (2 pour la France).



ATTENTION : SI LE SIÈGE EST INSTALLÉ À L'AVANT DU VÉHICULE, IL EST IMPÉRATIF DE DÉSACTIVER LE SYSTÈME DE PROTECTION PAR COUSSIN GONFLABLE (AIRBAG).



Quelques conseils à l'achat

- Ne vous précipitez pas sur la première promotion venue.
- Prenez connaissance des recommandations du constructeur de votre véhicule qui figurent dans le manuel d'utilisation. Des dispositifs de fixation Isofix normalisés équipent aujourd'hui certains véhicules. Ils facilitent la fixation des sièges enfants et offrent une plus grande sûreté d'installation.
- Prenez le temps d'étudier le fonctionnement des articles proposés en magasin, comparez et faites essayer le siège à votre enfant pour tester son confort.
- Après votre achat, prenez le temps de procéder à l'installation en suivant rigoureusement les indications du fabricant.

Groupes 0 et 0+



Groupe 1



Groupe 1



Groupe 2



Groupe 3



Bien vivre ensemble

La bibliothèque

Située 4 rue des écoles, à côté de la poste, la bibliothèque de Woelfling est une des plus petites structures du réseau de la médiathèque de Sarreguemines.

C'est un lieu d'accueil, de culture, d'animations, d'échanges, de rencontres... Elle est ouverte à tous; une équipe de sept bibliothécaires est à votre disposition et vous accueille du mardi au samedi dans un lieu public agréable et accueillant.

Si vous avez des envies de livres bien précis ou simplement besoin de suggestion, venez chez nous.

La bibliothèque comprend un espace adulte et deux espaces jeunes: un espace petite enfance et un espace pré adolescent.

Les collections sont variées et actualisées, des achats sont effectués régulièrement, un service de portage gratuit existe pour les personnes ne pouvant se déplacer à la bibliothèque.

Venez nombreux découvrir la bibliothèque de Woelfling.

Horaires d'ouverture :

Mardi: 19H à 20H
Mercredi: 16H à 18H
Vendredi: 10H à 11H30
Samedi: 9H30 à 11H

Tarif :

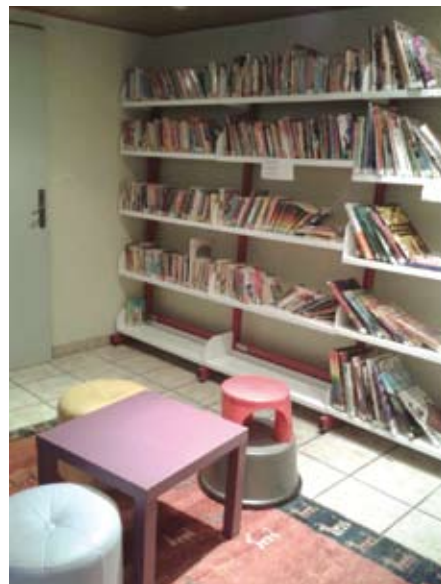
Enfants : 0 à 13: gratuit
Jeunes : moins de 25 ans (collégiens, lycéens, apprentis) gratuit
Adultes : uniquement livres: 5 euros (par an)
Adultes : (multi média): 10 euros

Gratuité est accordée :

- aux lycéens, étudiants
- apprentis
- bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, personnes en situation d'handicap sur présentation de documents en cours de validité donnant droit à la gratuité.

Contact :

03 87 02 24 01



Déneigement

La commune doit déneiger les voies publiques. En cas de ressources insuffisantes, elle peut imposer ce déneigement aux riverains, ou solliciter l'aide des agriculteurs en milieu rural. Pour exonérer sa responsabilité en cas d'accident, la commune peut publier un plan de déneigement avant la saison hivernale ou faire valoir la faute de la victime.

LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES

Le maire doit pourvoir au déneigement des voies publiques, conformément à ses pouvoirs de police municipale. En effet, la police municipale a pour objet d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ». Elle comprend tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, notamment « le nettoyage » (article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, CGCT). Il s'agit d'une **dépense obligatoire pour la commune** (article L. 2321-2, 20°, CGCT). Cette obligation s'étend aussi aux voies privées ouvertes à la circulation ainsi qu'aux chemins ruraux viabilisés.

Toutefois, afin de tenir compte de la longueur du réseau de la voirie, **le maire peut décider « de ne pas procéder au déneigement de l'ensemble des voies de l'agglomération »**. Il doit alors déterminer « l'importance et la nature de la circulation publique sur les voies, ainsi que les fonctions de desserte de celles-ci », et tenir compte de l'égalité des administrés devant les charges publiques (cour administrative d'appel de Bordeaux, CAA, n° 03BX01278 du 6/06/2006, commune de Boussenac). Par ailleurs, **l'entretien des chemins ruraux non viabilisés est à la charge des riverains** ; de même que les voies privées qui ne sont pas ouvertes à la circulation du public.

Remarque : lorsque la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » est transférée à un établissement public de coopération intercommunale, il appartient à celui-ci d'assurer le déneigement (article L. 5214-16, CGCT ; réponse ministérielle, n° 26212, JOAN du 21/04/2009).

DÉNEIGER QUAND LES RESSOURCES FINANCIÈRES MANQUENT

La commune peut procéder au déneigement elle-même en régie directe, ou en concluant un marché public avec une entreprise. Par ailleurs, **dans les communes rurales, il est possible de recourir aux services d'un agriculteur**, en mettant à sa disposition une lame communale. Si ce dernier utilise son propre tracteur, il ne sera pas obligé de le soumettre à une nouvelle réception par le service des mines pour ces prestations (article 10 de la loi d'orientation agricole n° 99-574 du 9/07/1999 modifiée par la loi du 31 juillet 2014, réponse ministérielle n° 104055, JO AN du 7/06/2011, article L. 522-6 du code rural et de la pêche maritime). Dans tous les cas, commune et agriculteur doivent **conclure une convention**, qui peut également confier à ce dernier le salage des voies (art. 10, loi du 9/07/1999, précitée).

En cas d'insuffisance avérée de ressources, **le maire peut prendre un arrêté afin d'imposer aux riverains de**

déneiger le trottoir devant leur habitation (article L. 2122-28, CGCT ; arrêt du Conseil d'Etat, n° 18740, 15/10/1980). S'ils ne respectent pas l'arrêté municipal, les contrevenants s'exposent à une amende de 38 euros (articles 131-13, R. 610-5 du code pénal).

LIMITER SA RESPONSABILITÉ EN CAS DE CONTENTIEUX

Les particuliers victimes d'accidents liés aux chutes de neige recherchent fréquemment la responsabilité de la commune. Pour s'exonérer, celle-ci peut faire valoir qu'elle avait, le cas échéant, effectué le déneigement, signalé suffisamment le danger, ou encore, qu'elle n'avait pas l'obligation de déneiger, en raison, notamment, de la fréquentation et des fonctions de desserte de la voie (CAA de Nancy, n° 92NC00602, 27/05/1993, commune de Bouzonville). La commune peut également **faire valoir la propre faute de la victime**, si celle-ci avait une connaissance suffisante des lieux ou si elle a été imprudente (Conseil d'Etat, n° 207489, 27/11/2000, Besançon).

Conseil : dans les communes particulièrement exposées, le maire a intérêt à rendre public un plan de déneigement et à le communiquer aux juridictions en cas de contentieux.



Groupe d'action Locale LEADER



LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER DU PAYS DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES PILOTÉ PAR UN GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL).

1. QU'EST CE QUE LE PROGRAMME LEADER ?

LEADER signifie **Liaison entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale**. C'est un programme de développement rural qui fait partie de la Politique Agricole Commune (PAC) à l'échelle de l'Union Européenne. Il est financé par le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER). Ce programme se développe sur des territoires organisés (le plus souvent, sur des Pays ou des Parcs Naturels Régionaux). Localement, la mise en œuvre de ce programme est effectuée par des Groupes d'Action Locale (GAL). La particularité de ces GAL est de regrouper des acteurs publics (élus) et privés (représentants d'associations, socioprofessionnels...).

L'objectif du programme LEADER est avant tout de soutenir des **initiatives innovantes et structurantes** sur des territoires à caractéristiques rurales.

Ce programme européen a vocation à s'articuler autour de caractéristiques spécifiques :

- une approche territoriale, décentralisée et transversale ;
- des problématiques locales ;
- une implication forte des acteurs locaux ;
- un soutien financier aux actions de taille modeste.

2. LE TERRITOIRE D'INTERVENTION ET LA STRUCTURE PORTEUSE

Localement, le territoire couvert par le programme LEADER concerne les 83 communes de l'arrondissement de Sarreguemines et la commune alsacienne de Siltzheim, organisées en quatre intercommunalités :

- la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ;
- la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs ;
- la Communauté de Communes du Pays de Bitche ;
- la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche.

Ce territoire de près de 101 000 habitants est animé par le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines, dont le GAL LEADER est une émanation. Juridiquement, le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines et son GAL sont portés par le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines.





3. LE FONCTIONNEMENT DU GAL

Le GAL LEADER est composé :

- d'une équipe technique (animatrice et gestionnaire du programme) ayant pour rôle d'animer le programme, de rencontrer les porteurs de projets et de participer à sa diffusion ;
- d'un Comité de programmation composé d'acteurs privés et publics qui décident de l'attribution des subventions LEADER à des projets locaux. Il se réunit en moyenne une fois tous les deux à trois mois en fonction des dossiers de demande de subvention reçus par le GAL.

4. BILAN DU PROGRAMME LEADER 2007-2014 ET PERSPECTIVES POUR 2015-2020

EN REGION LORRAINE, SUR LA PERIODE 2007-2014, IL EXISTAIT 10 GAL LEADER, DONT CELUI DU PAYS DE L'ARRONDISSEMENT DE SARREGUEMINES.

Sur le territoire du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines, au cours de la période de programmation 2007-2014, une centaine de projets visant à favoriser le lien entre milieux urbain et rural a été subventionnée par le programme LEADER. Une enveloppe financière de 1 735 075 euros a ainsi permis d'aider des projets locaux dans les domaines du tourisme, des services à la personne, de la valorisation des produits locaux ou encore des économies d'énergie.

Le programme LEADER 2007-2014 étant achevé, le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines, au même titre que 11 autres territoires lorrains, a déposé sa candidature auprès de la Région Lorraine pour bénéficier d'un nouveau programme européen LEADER sur la période 2015-2020. Les 12 candidatures ont été retenues par le Comité Régional de sélection du 25 septembre 2015.

Concernant le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines, la priorité de ce nouveau projet LEADER s'articule autour du développement économique et de la création de richesses et d'emplois sur le territoire. Une phase de conventionnement entre le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines et la Région Lorraine précisera dans les prochains mois les conditions d'éligibilité de projets locaux aux subventions LEADER. Des précisions sur le fonctionnement du nouveau programme LEADER pourront donc être apportées d'ici le début de l'année 2016. A cet effet, des réunions d'information seront organisées par le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines et son Groupe d'Action Locale.

Pour plus de précisions :

CONTACT :

Estelle SIDOT, Animatrice Leader

Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines

99, rue du Maréchal Foch

57200 SARREGUEMINES

Tél : 03.87.28.30.59

Fax : 03.87.28.53.29

estelle.sidot@agglo-sarreguemines.fr

www.syndicat-mixte-sarreguemines.org



Woelfling en images...



Bulletin municipal 2015



Rédaction : Elus, Associations, Ecoles
Photos : Commune, Associations, Ecoles
Emile Neu
Création et mise en page : Patricia Fischer
Impression : Imprimerie Franck

